

Du côté des pères à temps partiel familial

Mathilde Pak

Au moment de la rédaction de l'article : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Mots-clés

- Pères
- Temps partiel
- Conciliation travail-famille

De l'interruption d'activité à la flexibilisation des horaires, en passant par le travail à temps partiel, plusieurs possibilités sont envisageables pour les parents souhaitant concilier vie familiale et vie professionnelle. Après la naissance d'un enfant, les mères supportent davantage la charge de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, dans les douze mois après une naissance, les mères sont nettement plus nombreuses que les pères à interrompre ou réduire leur temps de travail, et ce d'autant plus que le rang de naissance de l'enfant est élevé (Pailhé et Solaz, 2006). En réduisant leur activité, les femmes renforcent ainsi les inégalités au sein du couple en termes de partage des tâches domestiques (Régnier-Loilier, 2009). Les hommes ont plutôt tendance à changer leurs rythmes de travail à la naissance d'un enfant (Zilloniz, 2016). Mais lorsqu'ils réduisent leur activité, ils choisissent plutôt de réduire leur temps de travail que d'interrompre leur activité pendant au moins un mois pour s'occuper de leur plus jeune enfant (Govillot, 2013).

La réduction du temps de travail par le biais du temps partiel a surtout été analysée sous un angle féminin. Les études se sont centrées sur l'importance du temps partiel dans la trajectoire professionnelle des femmes (Rivaud et Ulrich, 2007), les déterminants du temps partiel des femmes, selon qu'il est choisi ou subi (Galtier, 1999 ; Bourreau-Dubois *et al.*, 2001 ; Bué, 2002). La promotion de la coparentalité dans les politiques publiques pose non seulement la question du rôle des pères dans les tâches domestiques et parentales, mais aussi celle de leur rapport au travail. Cette étude se focalise ainsi sur les pères qui recourent au temps partiel pour s'occuper de leurs enfants. Les pères et les mères à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants partagent-ils les mêmes caractéristiques ? Ou, au contraire, cette minorité de pères constitue-t-elle une catégorie marginale avec des caractéristiques spécifiques ? Dans quelle mesure travailler à temps partiel permet-il aux pères de concilier leurs obli-

gations familiales avec leurs obligations professionnelles ? Afin de répondre à ces interrogations, les données de l'enquête Emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee – encadré 1, p. 124) ont été mobilisées. Cette enquête permet d'analyser les liens entre les raisons du travail à temps partiel et les caractéristiques des individus interrogés, de leur emploi et du ménage. En 2012, sur l'ensemble des actifs, 200 000 pères d'enfants âgés de moins de 18 ans travaillent à temps partiel, soit 4,2 % des pères ; les mères d'enfants de moins de 18 ans sont 1,9 million dans ce cas, soit 34,8 % des mères.

Travailler à temps partiel pour raisons familiales : entre choix et contrainte

Peu de pères choisissent de travailler à temps partiel pour raisons familiales

Le recours au temps partiel est essentiellement le fait des mères, en particulier lorsqu'elles ont plusieurs enfants à charge et que ces derniers sont en bas âge (Bourreau-Dubois *et al.*, 2001 ; Rivaud et Ulrich, 2007 ; Boyer et Nicolas, 2012 ; Pak, 2013). Plus de la moitié des femmes en emploi travaillent à temps partiel lorsqu'elles ont au moins trois enfants à charge et que le plus jeune est âgé de moins de 5 ans, tandis que les hommes sont plus souvent à temps partiel lorsqu'ils n'ont pas d'enfant mineur à charge ou pas d'enfant du tout (Pak, 2013). Au total, seulement 4,2 % des pères sont à temps partiel, contre 34,8 % pour les mères ⁽¹⁾.

Contrairement aux mères, le temps partiel des pères ne relève pas principalement d'une logique de conciliation vie familiale-vie professionnelle. Interrogés sur la principale raison du travail à temps partiel, 21 % des pères à temps partiel ayant au moins un enfant mineur à charge déclarent l'être pour s'occuper de leur(s) enfant(s) ou d'un autre membre de la famille ⁽²⁾ (contre 60 % pour les mères

(1) L'étude prend en compte les parents ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans afin de considérer que leur temps partiel pour raisons familiales est pris pour s'occuper de leurs enfants et non d'un autre membre de la famille.

(2) Ce temps partiel est mentionné dans la suite de l'article sous la dénomination de « temps partiel familial ».

Encadré 1 – Source, champ et définition

L'enquête Emploi en continu de l'Insee

L'enquête Emploi est une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui est menée dans le cadre des enquêtes sur les forces de travail défini par l'Union européenne (*Labour Force Survey – LFS*). Cette enquête est menée auprès d'un échantillon de ménages, produite selon un calendrier trimestriel et dont la collecte est réalisée en continu depuis 2003, toutes les semaines de chaque trimestre. Sur une année, l'échantillon comprend environ 162 000 personnes répondantes distinctes, âgées de 15 ans et plus, réparties dans 85 000 logements et interrogées jusqu'à six fois, pendant six trimestres consécutifs. Les répondants sont notamment interrogés sur leur situation sur le marché du travail, les caractéristiques de leur emploi et de leur employeur, leur formation, leur origine sociale et leur situation familiale.

Champ retenu

Le champ de l'étude est celui de l'enquête 2012 (sauf pour la modélisation logistique) et concerne près de 900 000 hommes actifs en emploi à temps partiel et près de 3,7 millions de femmes actives en emploi à temps partiel, en France métropolitaine. Les actifs en emploi ayant un contrat en alternance sont exclus du champ, car ils représentent une forme particulière d'emploi destinée aux jeunes âgés de 16 ans à 25 ans, à la limite de la formation initiale et de la vie active. Lorsque les individus interrogés sur la raison principale de leur temps partiel déclarent que c'est pour des raisons familiales, ils peuvent avoir choisi ce type d'emploi pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de leur famille. Afin de se limiter principalement aux individus travaillant à temps partiel pour garder leurs enfants, l'étude ne conserve que les pères et les mères qui ont au moins un enfant de moins de 18 ans, soit environ 44 000 pères et 1,1 million de mères à temps partiel familial.

Mesure du temps partiel et du temps partiel familial dans l'enquête Emploi

Selon le Code du travail, sont considérés à temps partiel les salariés dont la durée du travail, obligatoirement mentionnée dans leur contrat de travail, est inférieure :

- à la durée légale du travail (35 heures par semaine) ;
- ou à la durée du travail fixée conventionnellement pour la branche ou l'entreprise ;
- ou aux durées du travail applicables dans l'établissement.

Le temps partiel peut être mis en place en application d'un accord collectif, sur décision de l'employeur après information de l'inspecteur du travail, ou à la demande du salarié. Le calcul de la durée du travail peut s'effectuer dans le cadre hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Dans l'enquête Emploi en continu de l'Insee, la classification temps partiel – temps complet se fonde sur les déclarations des actifs en emploi interrogés par rapport à la nature de leur emploi principal. La question est posée aussi bien aux salariés qu'aux non-salariés qui peuvent éventuellement répondre travailler à temps partiel ; cela pourra être le cas d'un orthophoniste indépendant qui travaille trois jours par semaine. En 2012, selon l'enquête Emploi, près de 4,6 millions d'actifs travaillent à temps partiel en France, soit 18,1 % de l'ensemble des actifs. Environ un quart de ces actifs à temps partiel ont au moins un enfant âgé de moins de 18 ans et sont dans cette situation pour raisons familiales.

La définition du temps partiel familial repose sur les déclarations des actifs à temps partiel qui répondent à la question « Pour quelle raison principale travaillez-vous à temps partiel ? » :

- 1) Pour exercer une autre activité professionnelle, ou suivre des études ou une formation ;
- 2) Pour raison de santé ;
- 3) Vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein ;
- 4) Pour vous occuper de votre ou de vos enfants, ou d'un autre membre de la famille ;
- 5) Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques ;
- 6) Pour une autre raison ».

Le temps partiel « subi » est celui pris faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein. Le temps partiel exercé pour les autres raisons, comme s'occuper des enfants, est alors qualifié de temps partiel « choisi ». Si la personne interrogée indique spontanément plusieurs raisons, la raison principale enregistrée sera celle qui explique le mieux le temps partiel. La part de pères à temps partiel pour s'occuper de leur(s) enfant(s) peut alors être sous-estimée. Par exemple, un père peut déclarer être à temps partiel pour suivre une formation, mais profiter de ce temps de travail réduit pour garder ses enfants.

à temps partiel – tableau 1). Les pères à temps partiel le sont principalement faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein (38 %). Toutefois, bien que la proportion de pères à temps partiel familial semble faible, elle est pourtant supérieure à la moyenne européenne. Les pères français, certes devancés par les pères néerlandais, se déclarent plus fréquemment que leurs voisins européens à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille (encadré 2, p. 126).

Le choix du temps partiel familial peut être contraint

Par convention, le temps partiel familial est considéré

comme un temps partiel « choisi », ainsi que le temps partiel pour suivre une formation, cumuler plusieurs activités professionnelles, se retirer partiellement du marché du travail pour raisons de santé ou disposer de plus de temps libre (encadré 1). Mais le travail à temps partiel peut résulter d'une décision contrainte par la nature des offres d'emploi disponibles (temps partiel faute d'avoir trouvé un temps plein) ; on parle alors de temps partiel « subi » (Bourreau-Dubois *et al.*, 2001 ; Ulrich et Zilberman, 2007 ; Pak, 2013).

Cependant, la frontière entre temps partiel « choisi » et

temps partiel « subi » n'est pas étanche, et classer comme choisi tout ce qui n'est pas contraint est simplificateur. En effet, dans le cas du temps partiel familial, celui-ci peut en fait être contraint par les conditions de travail imposées par l'employeur ou la nature de l'emploi (amplitude horaire importante, rythme de travail irrégulier, déplacements nombreux...) ou encore des problèmes de garde. Ainsi, interrogés sur les raisons pour lesquels ils ont opté pour un temps partiel familial, 17 % des pères déclarent avoir choisi ce type d'emploi car les services de garde d'enfants sont insuffisants ou trop chers. Cette proportion s'élève à 31 % chez les pères en Île-de-France. À titre de comparaison, 14 % des mères à temps partiel familial le sont à la suite de problèmes de garde d'enfants et 16 % des mères en Île-de-France évoquent cette raison.

Qui sont les pères à temps partiel familial ?

Pères à temps complet et pères à temps partiel familial : quelles différences ?

Les caractéristiques individuelles et d'emploi des actifs à temps partiel sont différenciées selon que le temps partiel est choisi ou subi. Le temps partiel subi concerne surtout les jeunes et les faiblement diplômés, qui cumulent des conditions d'emploi nettement moins favorables que les autres actifs : davantage de contrats précaires et de récurrence du chômage, moindre ancienneté... C'est l'inverse pour les individus à temps partiel choisi qui présentent des conditions d'emploi et des niveaux de diplôme proches de ceux travaillant à temps complet (Pak, 2013).

Ces similitudes entre temps complet et temps partiel choisi sont moins marquées dans le cas des pères. Plus précisément, ceux ayant réduit leur temps de travail pour s'occuper de leur(s) enfant(s) sont plus diplômés et occupent des emplois plus stables que les pères à temps complet (tableau 2).

Tableau 1 – Principale raison du travail à temps partiel (en %)

	Hommes		Femmes	
	Ensemble	Pères	Ensemble	Mères
Pour exercer une autre activité professionnelles, ou suivre des études ou une formation	15,1	12,7	7,2	3,4
Pour raison de santé	9,5	8,9	5,7	2,7
N'a pas trouvé d'emploi à temps plein - Temps partiel « subi »	37,6	38,4	29,9	22,6
Pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille	6,8	21,4	34,4	60,2
Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques	12,1	6,0	14,5	6,3
Pour une autre raison	18,9	12,7	8,4	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Emploi 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs en emploi à temps partiel, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine. Lecture : 6,8 % des hommes à temps partiel et 21,4 % des pères à temps partiel le sont pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille.

Tableau 2 – Caractéristiques individuelles et d'emploi des pères et des mères à temps partiel familial (en %)

	Pères		Mères		Ensemble	
	À temps complet	À temps partiel familial	À temps complet	À temps partiel familial	À temps complet	À temps partiel familial
Diplôme le plus élevé obtenu						
Aucun diplôme	14,0	5,8	7,6	7,7	11,5	7,6
Inférieur au baccalauréat	33,2	23,0	24,2	21,2	29,7	21,2
Niveau baccalauréat	17,9	17,3	22,1	20,0	19,5	19,9
Baccalauréat + 2	15,0	27,5	21,0	26,7	17,3	26,7
Supérieur à baccalauréat + 2	19,8	26,4	25,2	24,5	21,9	24,5
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs, artisans, commerçants	12,6	4,1	5,4	2,4	9,8	2,4
Cadres et professions libérales	23,1	22,8	18,0	14,8	21,1	15,1
Professions intermédiaires	23,4	32,1	29,6	31,7	25,8	31,7
Employés	10,7	27,4	39,3	46,7	21,8	46,0
Ouvriers	30,2	13,7	7,7	4,4	21,5	4,8
Type de contrat (*)						
CDI ou titulaire de la fonction publique	93,7	97,1	90,8	93,4	92,5	93,6
CDD, intérim, contrats aidés	6,4	2,9	9,2	6,6	7,5	6,4
Ancienneté dans l'entreprise ou à son compte						
Moins d'un an	7,4	5,1	9,0	7,4	8,1	7,3
De un an à cinq ans	22,2	15,4	24,6	21,6	23,2	21,3
De cinq ans à dix ans	20,3	21,1	22,0	22,1	20,9	22,0
Dix ans ou plus	50,1	58,4	4,3	49,0	47,8	49,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Emploi 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs avec au moins un enfant de moins de 18 ans, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine. CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

(*) Pour les salariés uniquement. Lecture : 14,0 % des pères à temps complet et 5,8 % des pères à temps partiel pour raison familiale n'ont pas de diplôme.

Plus de la moitié des pères à temps partiel familial ont un diplôme supérieur au baccalauréat et ont au moins dix ans d'ancienneté dans leur travail (respectivement 54 % et 58 %, contre 35 % et 50 %). Les contrats à durée indéterminée (CDI) et les titulaires de la Fonction publique sont un peu plus représentés chez les pères à temps partiel familial (97 % contre 94 %).

Pères et mères à temps partiel familial : des profils différents ?

De même, les mères ayant choisi le temps partiel familial

Encadré 2 – Qu'en est-il de nos voisins européens ?

Les enquêtes européennes sur les forces de travail (Labour Force Survey, LFS) sont régies par un règlement européen qui fixe un mode d'interrogation commun. Elles sont mobilisées ici pour comparer les raisons principales du temps partiel des actifs à temps partiel des différents pays membres, en particulier pour les parents. Conséquence de l'harmonisation des concepts des enquêtes gérées à l'échelle nationale par les instituts nationaux de statistiques, les modalités proposées pour les raisons du temps partiel des actifs français diffèrent légèrement de celles de l'enquête Emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

En France, comme dans les autres pays européens, le temps partiel est essentiellement féminin. Les Pays-Bas se distinguent de leurs voisins : le taux de temps partiel est le plus élevé, tant pour les hommes (26 %) que pour les femmes (77 %). Parmi les premiers pays membres de l'Union européenne (*), les pères d'enfants âgés de moins de 18 ans aux Pays-Bas et en Irlande ont les taux de temps partiel les plus élevés (13 % et 9 % respectivement), suivis du Royaume-Uni (7 %), de la Belgique (6 %) et de l'Allemagne (6 %). Les taux de temps partiel sont également parmi les plus élevés pour les mères dans ces mêmes pays, avec une majorité des mères à temps partiel aux Pays-Bas (86 %), en Allemagne (68 %), en Autriche (64 %) et au Royaume-Uni (56 %). La France présente un taux de temps partiel des pères faible (4 %), juste avant le Luxembourg (4 %) et la Grèce (3 %).

Dans les pays où le taux de temps partiel des pères est relativement élevé, la principale raison avancée n'est pas toujours de s'occuper des enfants. Presque la moitié des pères néerlandais déclarent travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille (cf. graphique). En Autriche et en Belgique, les pères avancent plus souvent être à temps partiel pour d'autres raisons familiales ou personnelles. Mais, la plupart du temps, le temps partiel des pères est « subi », faute d'avoir trouvé un emploi à temps complet. En Irlande, plus de trois quarts des pères sont dans ce cas.

(*) Hors Danemark, Finlande et Suède pour lesquelles les informations ne sont pas disponibles pour la composition du ménage (père, mère, enfants...) dans les bases LFS mises à disposition par Eurostat.

sont plus qualifiées et bénéficient d'une meilleure situation d'emploi que les mères à temps complet. Toutefois, les pères à temps partiel familial bénéficient d'une plus grande stabilité d'emploi que les mères. Ils travaillent plus fréquemment depuis au moins dix ans dans leur entreprise ou à leur compte (58 % contre 49 %) et ont plus souvent des CDI ou sont titulaires de la Fonction publique (97 % contre 93 %, tableau 2, p. 125).

Les pères à temps partiel familial travaillent plus souvent que les mères dans la Fonction publique ; en 2012, 38 % y sont employés (contre 30 % pour les mères à temps partiel familial). Ces pères sont plus concentrés dans les secteurs rattachés à la sphère publique ; 23 % d'entre eux travaillent dans le secteur de l'éducation et 13 % l'administration publique (contre 12 % et 10 % respectivement

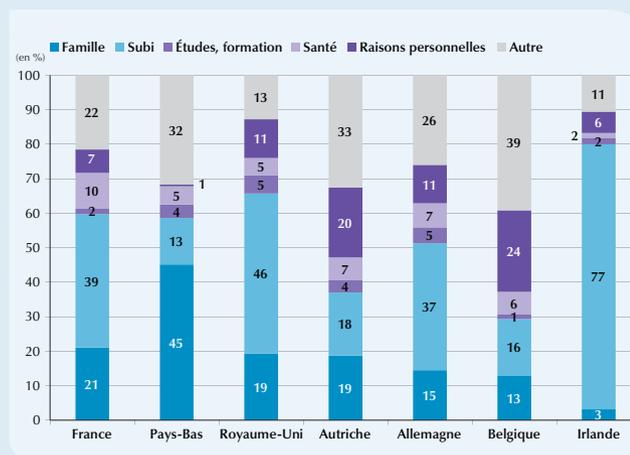
pour les mères à temps partiel familial). Comparés aux femmes, les hommes se voient plus souvent refuser le passage à temps partiel sur le poste actuel (Boyer et Nicolas, 2008), et ce quel que soit le secteur d'activité, la taille de l'établissement, la catégorie socioprofessionnelle ou les responsabilités hiérarchiques. Or, il se trouve qu'à caractéristiques comparables individuelles, de l'établissement et d'emploi, c'est dans l'éducation, la santé et l'action sociale, ainsi que dans l'administration que la probabilité de se voir refuser le temps partiel est la plus faible.

L'organisation du temps de travail

Un temps de travail hebdomadaire concentré sur moins de journées

La réduction du temps de travail peut passer par une ré-

Motifs de la prise d'un temps partiel par les pères dans une sélection de pays européens



Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs en emploi à temps partiel, âgés de 15 ans ou plus, ayant au moins un enfant de moins de 18 ans. Lecture : aux Pays-Bas, 45 % des pères à temps partiel le sont principalement pour s'occuper de leurs enfants ou d'un autre membre de la famille, 13 % faute d'avoir trouvé un emploi à temps complet, 4 % pour suivre des études ou une formation, 5 % pour raisons de santé, 1 % pour d'autres raisons familiales ou personnelles et 32 % pour d'autres raisons.

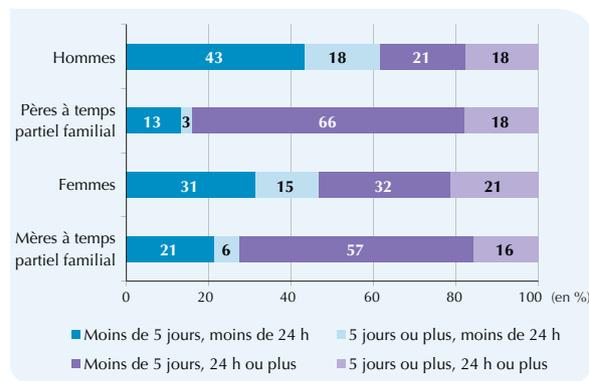
duction du nombre de jours travaillés dans la semaine ou une moindre durée de travail quotidienne. Les modalités d'organisation hebdomadaire du travail à temps partiel varient ainsi fortement selon les secteurs d'activité, mais aussi selon les raisons du temps partiel (Pak, 2013). Elles peuvent engendrer une concentration de travail plus ou moins importante. Par exemple, le travail hebdomadaire est faiblement concentré dans le secteur des activités de nettoyage en entreprise : le temps partiel est court mais s'étend sur au moins cinq jours, en lien avec le besoin d'un volume limité de travail quotidien sur une forte amplitude hebdomadaire. À l'inverse, la concentration de travail hebdomadaire est généralement élevée chez les individus à temps partiel familial et qui ne travaillent pas le mercredi ou sur une demi-journée pour garder leurs enfants (Sautory et Zilloniz, 2014).

Dans le graphique 1, quatre modalités d'organisation hebdomadaire sont distinguées, selon que les individus à temps partiel travaillent plus ou moins de vingt-quatre heures ⁽³⁾, sur moins ou plus de cinq jours. Ainsi, 78 % des parents à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants travaillent moins de cinq jours par semaine, en effectuant principalement des durées hebdomadaires relativement longues (57 % travaillent au moins vingt-quatre heures par semaine). Mais les pères à temps partiel familial connaissent un temps de travail plus concentré que les mères : 66 % travaillent au moins vingt-quatre heures par semaine sur moins de cinq jours, contre 57 % pour les mères. Plus précisément, les pères et les mères à temps partiel familial travaillent en moyenne quatre jours par semaine, mais les pères travaillent en moyenne trente heures sur cette période et les mères vingt-sept heures ⁽⁴⁾.

Moins d'heures atypiques et irrégulières que les pères à temps complet

Comparé aux parents travaillant à temps plein, les pères et les mères à temps partiel familial sont moins fréquemment soumis à des horaires atypiques ou à des horaires variables (graphique 2). Dans le cas des pères, les écarts sont particulièrement importants pour le travail habituel ou occasionnel le soir (26 % contre 46 % pour les pères à temps complet), la nuit (9 % contre 24 %) et le samedi (45 % et 57 %). Dans le cas des couples devant garder

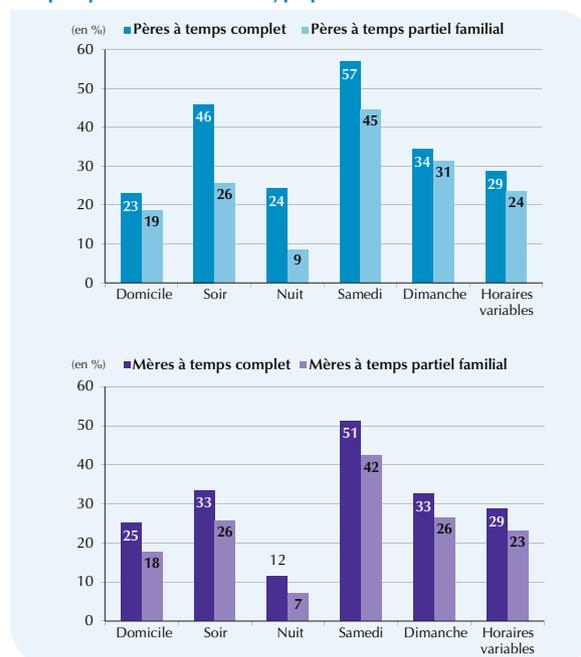
Graphique 1 – Modalités d'organisation hebdomadaire des personnes à temps partiel



Source : Insee, enquête Emploi 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs en emploi à temps partiel, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine. Lecture : 43 % des hommes à temps partiel et 13 % des pères à temps partiel pour raisons familiales travaillent moins de cinq jours et moins de vingt-quatre heures par semaine.

Graphique 2 – Horaires atypiques et horaires variables



Source : Insee, enquête Emploi 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs en emploi, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus, en couple et ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ; France métropolitaine. Lecture : 23 % des hommes à temps complet et 19 % des pères à temps partiel pour raisons familiales travaillent habituellement ou occasionnellement à domicile.

(3) Il s'agit de la valeur médiane pour l'ensemble des actifs en emploi à temps partiel, hors contrats en alternance. Ici, seules les heures travaillées pour l'emploi principal sont comptabilisées, car les caractéristiques d'emploi des individus et de leur temps partiel ne portent que sur cet emploi. Mais inclure les heures travaillées sur des emplois secondaires ne change pas les résultats de l'étude, peu de parents à temps partiel familial étant multiactifs (5,7 % contre 15,6 % pour l'ensemble des actifs à temps partiel).

(4) Cette durée hebdomadaire plus importante des pères à temps partiel familial pourrait être imputable au fait qu'ils sont plus souvent cadres et de professions intermédiaires. Toutefois, à caractéristiques comparables individuelles et familiales (âge, catégorie socioprofessionnelle, ancienneté, configuration du ménage, nombre et âge des enfants, lieu de résidence) être un homme augmente la probabilité d'avoir une longue durée de travail hebdomadaire.

des enfants en bas âge, tout en travaillant à temps complet, avoir des horaires atypiques ou alternés représente une possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle (Sautory, 2011).

En revanche, on observe peu de différences entre les pères et les mères à temps partiel familial, à l'exception du travail habituel ou occasionnel le samedi et le dimanche (respectivement 45 % et 31 % pour les pères, contre 42 % et 26 % pour les mères).

Le rôle majeur de la configuration du couple

Les pères à temps partiel sont majoritairement en couple : 92 % vivent en couple et 5 % sont à la tête d'une famille monoparentale (contre respectivement 86 % et 13 % des mères à temps partiel)⁽⁵⁾. Concernant ces parents qui élèvent seuls leurs enfants, le temps partiel est subi pour plus d'un tiers. Pour les parents, choisir de réduire leur temps de travail afin de s'occuper des enfants dépend de plusieurs facteurs. Ce choix peut être lié à leur niveau de qualification et leurs conditions d'emploi, mais il peut également dépendre des caractéristiques de leur conjoint-e.

La situation de la conjointe influence le choix de travailler à temps partiel

Dans un couple, choisir de travailler à temps partiel est lié aux niveaux de formation, de qualification et de revenu du conjoint. Plus le revenu du conjoint est élevé, plus l'autre conjoint se permettra de réduire son temps de travail (Galtier, 1999). Ce constat vaut pour l'ensemble de la trajectoire professionnelle : les femmes de cadres et de professions intermédiaires ont des parcours où le travail à temps partiel domine (Rivaud et Ulrich, 2007). Plus précisément, dans le cas du temps partiel familial, la probabilité de choisir ce mode d'activité plutôt que le travail à temps complet augmente avec le revenu du conjoint (Bourreau-Dubois *et al.*, 2001). Cependant, l'offre de travail dépend également de son propre niveau de formation et de revenu. Ainsi, plus le revenu d'un individu est élevé, plus son incitation à réduire son temps de travail pour raisons familiales est faible (Galtier, 1999 ; Bourreau-Dubois *et al.*, 2001). Or l'homogamie, l'union entre deux individus appartenant au même

groupe social, est importante chez les plus qualifiés. Les cadres sont d'autant plus homogames qu'ils sont diplômés (Vanderschelden, 2006) et les diplômés des grandes écoles ont renforcé cette tendance au cours des dernières décennies (Bouchet-Valat, 2014). Dans le cas des parents à temps partiel familial et en couple, ce phénomène d'homogamie est particulièrement marqué pour les catégories socioprofessionnelles les plus qualifiées et pour les individus les plus diplômés. En 2012, chez les pères à temps partiel familial, environ neuf cadres ou professions intermédiaires sur dix ont une conjointe également cadre ou dans une profession intermédiaire. Chez les mères à temps partiel familial, près de huit cadres sur dix et six professions intermédiaires sur dix sont en couple avec un conjoint cadre ou dans une profession intermédiaire. Enfin, 75 % des pères à temps partiel familial de diplôme supérieur à baccalauréat + 2 sont en couple avec une conjointe de diplôme équivalent (contre 56 % pour les mères à temps partiel familial). Compte tenu de cette homogamie chez les plus qualifiés, on peut alors se demander si l'effet revenu du conjoint, « incitatif » pour réduire son temps de travail, l'emporte sur l'effet diplôme, « incitatif » pour travailler à temps complet ou si c'est l'inverse.

Outre le niveau de qualification et de revenu d'un couple, l'offre de travail d'un conjoint peut dépendre de celle de l'autre conjoint, soit pour des raisons financières comme mentionné précédemment, soit pour partager conjointement les responsabilités familiales. Ainsi, tandis que les mères sont, quel que soit leur temps de travail, majoritairement en couple avec un conjoint à temps complet, ce constat est moins marqué chez les pères (tableau 3).

Tableau 3 – Statut des pères en couple et de leur conjointe (en %)

	Temps complet	Temps partiel			Ensemble
		Familial	Subi	Autre	
Conjointe active à temps complet	50,0	44,1	35,0	45,5	49,6
Conjointe active à temps partiel	27,4	41,4	20,5	29,2	27,4
dont temps partiel familial	17,5	30,2	7,8	16,9	17,4
dont temps partiel subi	4,7	4,2	8,3	3,7	4,7
dont temps partiel autre	5,2	7,0	4,4	8,6	5,3
Conjointe chômeuse ou inactive	22,6	14,5	44,5	25,4	23,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête Emploi 2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs ayant un emploi, en couple avec au moins un enfant de moins de 18 ans, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine. Lecture : 44,1 % des pères en couple à temps partiel familial ont une conjointe à temps complet.

(5) 2,6 % des pères à temps partiel et 1,3 % des mères à temps partiel vivent dans un ménage complexe au sens de l'Insee. Par exemple, le ménage peut être composé de deux familles, ou de personnes isolées et de famille(s).

Ces derniers sont plus souvent en couple avec une conjointe à temps complet lorsqu'ils sont eux-mêmes à temps complet (50 % des pères à temps complet). Lorsqu'ils sont à temps partiel familial, 30 % sont en couple avec une conjointe également à temps partiel familial, ce qui refléterait une volonté conjointe des parents de concilier ensemble vie professionnelle et vie familiale. En outre, Thibaut de Saint Pol et Mathilde Bouchardon (2013) soulignent qu'en présence d'homogamie sociale au sein d'un couple ou lorsque la femme occupe un emploi plus qualifié que son conjoint, les différences de temps parental entre les pères et les mères se réduisent. À l'autre extrême, plus de la moitié des pères à temps partiel subi sont en couple avec une conjointe au chômage ou inactive, ou également à temps partiel subi (45 % et 8 % respectivement). Cette configuration est le reflet, en réalité, d'une homogamie sociale et d'éducation, car ces catégories de personnes sont peu qualifiées et dans des conditions d'emploi précaires.

Toutes choses égales par ailleurs, le profil de la conjointe joue un rôle important

À partir d'une analyse « toutes choses égales par ailleurs », l'étude explore maintenant les facteurs susceptibles d'expliquer au sein d'un couple qu'un conjoint choisisse de réduire son temps de travail pour s'occuper des enfants (tableau 4). Les facteurs explicatifs pris en compte décrivent des caractéristiques de l'individu de référence (âge, niveau de diplôme, nature de l'employeur, ancienneté), du conjoint (catégorie socioprofessionnelle⁽⁶⁾, statut) et du ménage (nombre d'enfants, âge du plus jeune enfant, lieu de résidence). Afin de regarder si les pères en couple, mariés ou non, et à temps partiel familial ont un profil similaire à celui des mères, deux régressions logistiques sont mises en regard : une sur les pères uniquement et une sur les mères uniquement⁽⁷⁾. Les couples vivant dans un ménage complexe n'ont pas été pris en compte pour ces modélisations, afin d'isoler l'influence des caractéristiques du ou de la conjoint-e sur l'offre de travail.

Tableau 4 – Facteurs déterminant le choix de travailler à temps partiel pour s'occuper des enfants plutôt qu'à temps complet (en %)

	Temps familial vs temps complet	
	Hommes	Femmes
Constante	-0,57***	-2,06***
Caractéristiques de l'individu		
Âge		
Moins de 30 ans	0,92	0,75***
De 30 à 39 ans	réf.	réf.
De 40 à 49 ans	1,54	1
50 ans ou plus	1,73***	0,94**
Niveau de diplôme		
Sans diplôme	0,66	1,02
Inférieur au baccalauréat	0,88***	0,98
Niveau baccalauréat	réf.	réf.
Baccalauréat + 2	0,87**	1,09***
Diplôme supérieur	0,88**	0,7***
Nature de l'employeur		
Non salarié(e)	0,47***	0,35***
Fonction publique	2,49***	0,99
Entreprises publiques	1,43***	1,09***
Entreprises privées, associations, particuliers	réf.	réf.
Ancienneté dans l'entreprise		
Moins d'un an	0,92	0,81***
De 1 ans à moins de 5 ans	0,93	0,91***
De 5 ans à moins de 10 ans	0,93	0,92***
10 ans ou plus	réf.	réf.
Caractéristiques du ou de la conjoint-e		
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre	3,16***	1,57***
Profession intermédiaire	2,35	1,16***
Employé-e	réf.	réf.
Ouvrier-ère	0,66***	0,97
Autres cas (*)	2,07*	1,34***
Statut		
Actif-ve à temps complet	réf.	réf.
Actif-ve à temps partiel familial	1,41***	1,41***
Actif-ve à temps partiel subi	0,66***	0,81***
Actif-ve à temps partiel autre	0,97	1,04
Chômeur-se et autre inactif-ve	0,27***	0,63
Caractéristiques du ménage		
Nombre d'enfants		
1 enfant	réf.	réf.
2 enfants	1,67***	2,42***
3 enfants ou plus	2,03	3,6***
Âge du plus jeune enfant		
Moins de 3 ans	4,16***	1,88***
De 3 à 5 ans	2,65	1,56***
De 6 à 17 ans	réf.	réf.
Lieu de résidence		
Commune rurale	réf.	réf.
Unité urbaine de moins de 200 000 habitants	0,98***	1,08***
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	0,96***	1,14***
Agglomération parisienne	0,76***	0,72***
Nombre d'observations	333 383	233 605
dont actifs-ves à temps complet	331 368	171 492
dont actifs-ves à temps partiel pour raisons familiales	2 015	62 113
% de cas correctement prédits	68,6	65,7

Source : Insee, enquête Emploi 2003-2012 ; calculs Dares.

Champ : actifs en emploi, hors contrats en alternance, âgés de 15 ans ou plus, en couple et ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ; France métropolitaine. Les estimations sont issues de deux régressions logistiques : une sur les hommes seuls et une sur les femmes seules. (*) Non salarié-e, chômeur-se et autre inactif-ve. Lecture : *** coefficient significatif au seuil de 1 % ; ** de 5 % ; * de 10 %. Toutes choses égales par ailleurs, pour un père, être en couple avec une conjointe cadre augmente la probabilité d'être à temps partiel familial plutôt qu'à temps complet (modalité de référence). En effet, par rapport aux pères en couple avec une conjointe employée, le rapport de chance (*odds ratio*) des pères en couple avec une conjointe cadre est de 3,20, soit une valeur significativement supérieure à 1 au seuil de 1 %. Au contraire, être en couple avec une conjointe chômeuse ou inactive diminue la probabilité pour un père d'être à temps partiel familial : l'*odds ratio* est égal à 0,21.

(6) Cette variable permet d'approcher le revenu du ou de la conjoint-e.

(7) Comme les caractéristiques des individus à temps partiel (sexe, âge, diplôme, situation familiale, profession, raison principale du temps partiel...) sont stables d'une année sur l'autre entre 2003 et 2012, les régressions logistiques ont été effectuées sur l'ensemble des actifs en emploi des éditions 2003 à 2012 de l'enquête Emploi, afin de disposer d'un échantillon plus important.

À caractéristiques comparables, pour les pères en couple, l'âge du plus jeune enfant joue un rôle déterminant dans la décision de travailler à temps partiel. Plus celui-ci est jeune, plus la probabilité que les pères choisissent de réduire leur temps de travail est élevée. Dans le cas des mères, le nombre d'enfants est un facteur très important. Une fois les caractéristiques du ménage contrôlées, on constate que les caractéristiques du ou de la conjoint-e jouent un rôle prépondérant dans la probabilité de réduire le temps de travail. En particulier, les personnes en couple avec un-e conjoint-e de profession qualifiée ont tendance à être plus souvent à temps partiel familial plutôt qu'à temps complet.

De plus, être en couple avec un-e conjoint-e à temps partiel familial plutôt qu'à temps complet augmente la probabilité que la personne interrogée soit également à temps partiel familial et non à temps complet. À l'inverse, avoir un-e conjoint-e à temps partiel subi, privé-e d'emploi ou inactif-ve plutôt qu'à temps complet la diminue. Dans le premier cas, les deux conjoints ont choisi de partager leurs responsabilités familiales en réduisant tous les deux leur temps de travail. Dans le deuxième cas, un tel choix est plus difficile en raison de contrainte de revenu, le temps partiel subi et le chômage étant associés à des situations précaires et donc à de faibles revenus. Enfin, à configuration familiale comparable, un père travaillant dans la Fonction publique a une probabilité plus élevée d'être à temps partiel familial ; ce n'est pas le cas pour les mères.

Conclusion

Le temps partiel ne concerne encore qu'une minorité de pères (4,2 % contre 34,8 % pour les mères). Et sur cette population peu nombreuse, seul un père sur cinq déclare travailler à temps partiel principalement pour s'occuper de ses enfants. Pour la plupart des pères, le temps partiel n'est pas un instrument de conciliation, il est surtout subi. Lorsque le temps partiel est choisi pour raisons familiales, 17 % des pères déclarent travailler à temps partiel suite à des problèmes de services de garde d'enfants (contre 14 % des mères).

Chez les pères, le temps partiel familial est surtout du ressort des pères qualifiés et bénéficiant de conditions d'emploi stables. Ces derniers sont en outre plus concentrés dans la sphère publique dans laquelle il leur est plus « facile » de travailler à temps partiel. Dans le cas plus spécifique des couples, une modélisation permet de

mettre en évidence l'importance des caractéristiques de la conjointe dans la décision de réduire le temps de travail pour s'occuper des enfants. Ainsi, à caractéristiques comparables individuelles, d'emploi et de ménage, avoir une conjointe qualifiée ou travaillant à temps partiel familial augmente la probabilité d'être à temps partiel familial plutôt qu'à temps complet. Enfin, les pères à temps partiel familial ont une durée de travail concentrée, en travaillant un nombre important d'heures sur quelques jours : 66 % de ces pères travaillent au moins vingt-quatre heures par semaine sur moins de cinq jours. Mais ils sont moins soumis à des horaires décalés ou irréguliers à l'inverse des pères travaillant à temps complet.

Bibliographie

Bouchet-Valat M., 2014, Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites, *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, p. 459-505.

Bourreau-Dubois C., Guillot O., Jankeliowitch-Laval E., 2001, Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants, *Économie et Statistique*, n° 349-350, p. 41-61.

Boyer D., Nicolas M., 2012, Les comportements d'activité des mères à la suite du CLCA à taux partiel, *Politiques sociales et familiales*, n° 108, p. 19-32.

Boyer D., Nicolas M., 2008, La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ?, *Politiques sociales et familiales*, n° 92, p. 33-45.

Bué J., 2002, Temps partiel des femmes : entre « choix » et contraintes, *Premières Synthèses*, n° 08.2.

Galtier B., 1999, Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois « faute de mieux », *Économie et Statistique*, n° 321-322, p. 57-77.

Govillot S., 2013, Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux, *Insee Première*, n° 1454.

Pak M., 2013, Le temps partiel en 2011 : des profils et des conditions d'emploi très contrastés selon que le temps partiel est « choisi » ou « subi », *Dares Analyses*, n° 005.

Pailhé A., Solaz A., 2006, Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes, *Population & Sociétés*, n° 426.

Régnier-Loilier A., 2009, L'arrivée d'un enfant modifie-t-elle la répartition des tâches domestiques au sein du couple ?, *Population & Sociétés*, n° 461.

Rivaud S., Ulrich V., 2007, Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes, *Document d'études*, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, n° 127.

Saint Pol T. (de), Bouchardon M., 2013, Le temps consacré aux activités parentales, *Études et Résultats*, n° 841.

Sautory O., 2011, Travailler et garder son enfant en bas âge, *Études et Résultats*, n° 749.

Sautory O., Zilloniz S., 2014, Les rythmes de travail en 2010, *Document d'études*, n° 180.

Ulrich V., Zilberman S., 2007, De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années, *Premières Synthèses*, n° 39.3.

Vanderschelden M., 2006, Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes, *Données sociales. La société française – Édition 2006*, Institut national de la statistique et des études économiques.

Zilloniz S., 2016, Rythmes de travail et vie familiale. Quelle articulation à la naissance des enfants, in Régnier-Loilier A. (dir.), *Parcours de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, chapitre 12, collection Grandes Enquêtes, Institut national d'études démographiques, p. 305-331.